

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 19

26^e année • mercredi 10 mai 2023

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



DES FRAISES RÉCOLTÉES DANS LA DOULEUR

ERIC ROSET

De passage en Suisse, deux syndicalistes sont venues témoigner des difficiles conditions de travail des femmes marocaines œuvrant à la cueillette des fruits dans la région de Huelva en Andalousie. Invitées par le Solifonds et le Cetim, elles ont porté la voix de ces saisonnières, exploitées et opprimées. **PAGE 7**

POINT DE MIRE

Tous au turbin!

Sylviane Herranz

Au boulot! Les vieux, les jeunes, les femmes au foyer, les hommes à temps partiel. Fini de se prélasser, de goûter aux joies du temps libre, de la vie en famille, de la nature ou de la musique. Fini la «société du wellness», du bien-être, comme l'a déclaré le radical valaisan Philippe Nantermod la semaine dernière du côté de Berne, alors qu'il venait de déposer une motion s'attaquant aux temps partiels par le biais d'une restriction des subsides aux primes maladie. Bon soldat du néolibéralisme, il s'en prend aux Suisses qui «réduisent leur temps de travail pour pratiquer hobbies et bénévolat, tout en laissant la collectivité en assumer les frais». Cité par le quotidien *24heures*,

le conseiller national porte déjà le flambeau de l'Union patronale suisse (UPS) qui a dévoilé ses mesures contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée une semaine avant le 1^{er} Mai*. Provocation ou pas, ces remèdes de cheval sont une attaque en règle contre la législation sur le temps de travail, contre l'âge de départ à la retraite et contre les temps partiels dans une situation où les travailleurs souffrent déjà d'une pénibilité accrue, sans que leurs salaires augmentent. Pire, ces derniers ont régressé de 1,9% en moyenne l'année passée.

Pour l'UPS, la solution à la pénurie de bras et de cerveaux est simple: travailler de jour, de nuit, quand bon nous semble, pourvu que nous fassions nos heures, ou davantage. Repousser l'âge de la retraite de toutes et de tous, et inciter les seniors à travailler encore et encore, jusqu'à 70 ans ou plus. Quant aux plus jeunes, fini le choix d'une formation à leur goût, qu'elle soit professionnelle ou universitaire. Cette formation doit répondre aux besoins du marché. *Punkt schluss!* Certes, les patrons sont prêts à faire un geste pour davantage de crèches. Mais attention, il faudra montrer patte blanche. Les enfants seront gardés uniquement si vous allez à l'usine ou au bureau. Pas question de prendre du temps pour souffler ou pour s'occuper d'un proche malade.

Bref, les remèdes des patrons helvétiques, c'est bosser, bosser, et bosser encore. Avec des

minipauses pour nourrir les enfants, les coucher, puis reprendre le job jusqu'à épuisement. Terminées aussi les petites séances cinéma, ou les soirées télé. Pareil pour l'ouverture d'un bouquin, une balade au soleil ou du temps à rêver et à somnoler. Tout cela est néfaste à l'économie! Tous les acquis gagnés de haute lutte durant le siècle passé sont à liquider. Trop de vacances, trop de loisirs, trop d'heures libres pour vivre, penser et réfléchir. Les quelques avancées sociales en matière d'accès des femmes à des professions universitaires ou spécialisées sont à jeter aussi. Elles seraient trop nombreuses à travailler à temps partiel après leur formation... Les propositions de l'Union patronale sonnent comme un fulgurant retour en arrière. Alors que les conditions ne cessent déjà de se détériorer, avec une intensification du travail, un accroissement du stress, des risques d'accident et des épuisements professionnels, les recettes des employeurs n'auront pour effet que d'empirer la situation et de mettre tout le monde au pas de l'économie et du marché. Tout cela, pour le «bien-être» de qui? D'une petite minorité d'entrepreneurs et d'actionnaires... ■

* Voir en page 3.

PROFIL



Blaise Hofmann, nomade au cœur du terroir.

PAGE 2

MIGRATION

La peine des saisonniers au cinéma.

PAGE 5

AMIANTE

Principale cause des décès d'origine professionnelle.

PAGE 6

PBM

Le personnel déterminé à obtenir un bon plan social.

PAGE 9

UN NOMADE AU CŒUR DU TERROIR

Blaise Hofmann porte en lui la culture des champs comme des livres. Prolifique écrivain, le Vaudois vient de publier «Faire paysan». Un hommage à ceux qui nous nourrissent

Aline Andrey

Blaise Hofmann sait faire le grand écart. Du moins symboliquement parlant: entre le monde littéraire et le monde paysan, entre les campagnes suisses et les villes fourmillantes de pays lointains. Il se définit lui-même volontiers, avec auto-ironie, entre le bobo urbain et le paysan. Un entre-deux dont il aime le dynamisme: «Cette instabilité est fertile, car il n'y a pas de certitude.»

Depuis vingt ans, ce fils d'agriculteur devenu écrivain sillonne son environnement natal et la planète, avec une curiosité toujours renouvelée. A l'affût, il porte un regard incisif sur «un réel plus invraisemblable que tout ce qu'on peut imaginer». «Alors pourquoi faire de la fiction?» questionne l'auteur vaudois qui répond avec générosité et humilité à une énième interview.

Dans sa douzaine de livres publiés, il souligne une certaine constance: un sur deux naît de son besoin d'évasion, l'autre de son amour du terroir. «Entre dépassement et repassement», lance l'amoureux des mots et de la terre.

Vigneron sur un hectare hérité du domaine familial, Blaise Hofmann aime passer du temps entre les ceps à ébourgeonner, égrapper, désherber manuellement même... «Mon père a planté chaque souche et j'ai vendangé toute mon enfance. Ces dernières années, j'ai appris le travail de la feuille», raconte les yeux pétillants l'habitant de Reverolle, à quelques kilomètres de sa terre natale de Villars-sous-Yens où mûrissent chasselas, gamay et garanoir.

LE VOYAGE, SOURCE DE L'ÉCRITURE

Sa passion de l'écriture est née de ses voyages. Au tournant du siècle, à 17 ans, l'enfant qui passait ses étés aux moissons, sort pour la première fois d'Europe. Ce sera le Bénin, pour construire un dispensaire avec des camarades de son gymnase le temps d'un été. Puis, tout juste majeur, Blaise Hofmann

part seul, à pied, direction l'Est: un an et demi de voyage initiatique au travers de la Russie, la Mongolie, la Chine, l'Afghanistan, l'Iran, le Soudan et l'Éthiopie, relaté dans *Billet aller simple*, son premier livre.

A l'Université, il étudie le français, la psychologie et l'histoire qu'il adore, féru d'archives, cette matière brute clé de compréhension. Il s'essaie au journalisme, pour un temps seulement. «Je n'aimais pas l'ancrage dans l'actu. Cela me stressait. Je suis un ruminant. J'aime retravailler mes textes, entremêler les fils», explique l'ancien collaborateur de *L'Hebdo* et le chroniqueur de *24heures* lors de son tour de la Méditerranée en 2008.

Il travaillera ensuite comme enseignant, avant de repartir, aux Marquises cette fois, pour vivre son rêve d'enfant d'une île lointaine et marcher sur les traces de Brel et de Cendrars, qui lui ont ouvert un univers poétique...

Où qu'il soit, ses chemins sont ceux de traverse. «J'ai toujours aimé prendre un bus au hasard, jusqu'au terminus, et marcher le retour. Ce seul pas de côté permet d'éviter les autoroutes touristiques.» Dans son salon, des tissus ramenés de voyage, une toque du Laos, des photos en noir et blanc ou encore une carte du monde invitent à l'évasion.

DE LA PATERNITÉ

Après quinze ans de vie lausannoise et de voyages en solitaire au long cours, la naissance de ses enfants a amorcé le retour à la campagne. «Ce matin, j'ai été émerveillé par les moutons amenés dans le champ d'à côté, puis par l'émerveillement de mes filles», raconte le papa attentionné, heureux de travailler à la maison pour les voir grandir et de voyager en famille. «C'est une aventure temporelle plus que géographique. On reprend possession du temps. On ne laisse plus filer les mois, les années», précise celui qui se réjouit toujours de repartir pour mieux revenir. Le dernier périple familial aura duré sept

mois, au travers de l'Asie, dont un livre témoigne: *Deux petites maîtresses zen*. Une ode à la sagesse d'Alice et d'Eve, du haut de leurs 4 et 3 ans, partout chez elles. Mais aussi une critique du tourisme de masse dont la famille n'a pu s'affranchir, avec un retour in extremis avant la fermeture des frontières au printemps 2020.

ÉCRIVAIN-PAYSAN

Le confinement permet alors à Blaise Hofmann de mûrir un autre projet, sur le monde paysan cette fois. «J'avais l'idée d'écrire sous forme de reportage, mais c'était impossible de faire l'impasse sur l'intime - mon vécu en tant que fils de paysan - ni sur la complexité du domaine qui demandait aus-

si de l'analyse. J'ai donc jonglé entre ces trois pôles», explique l'équilibriste, qui a tenu le pari avec maestria. Après avoir été étiqueté écrivain-berger à la suite de son livre *Estive*, racontant son expérience à l'alpage, écrivain-voyageur avec *Marquises*, ou encore écrivain-vigneron comme colibrettiste de la Fête des Vignerons, le voici estampillé écrivain-paysan.

«Bref, je suis avant tout écrivain», dit-il en souriant, heureux du succès de ce dernier livre intitulé simplement *Faire paysan*. «Je reçois beaucoup de témoignages, beaucoup de retours positifs. C'est peut-être un indicateur qu'un dialogue est devenu possible entre citadin et agriculteur? De surcroît, je n'ai pas reçu de critiques de paysans bios,

ce qui m'a étonné... car, au fond, mon livre prend la défense de l'agriculture conventionnelle malmenée depuis des années. Même si je pense, et cela me réjouit, que la Suisse sera entièrement bio dans vingt ans.»

Sans vouloir donner de leçon, il estime que le combat numéro 1 est d'obliger la grande distribution à plus de transparence et à plafonner ses marges, tout en encadrant strictement les importations. En l'écoutant, on se surprend alors à l'affubler d'une nouvelle étiquette: l'écrivain-militant. ■

Faire paysan, Blaise Hofmann, Editions Zoé, 2023.



OLIVIER VOGELSANG

Entre la botte-cul, la chaise de bureau et les couchettes de train, Blaise Hofmann transporte ses lectrices et ses lecteurs dans la beauté et la complexité du monde, du plus proche au plus lointain.

1 + 1 = 11
David Prêtre/Albedo



Smartpaume
vs.
Lignes de la main.

L'INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DES PRIMES PLUS NÉCESSAIRE QUE JAMAIS

Alors qu'une forte hausse se profile, le traitement de l'initiative du Parti socialiste plafonnant les primes maladie à 10% du revenu est retardé au Conseil des Etats

Textes Jérôme Béguin

A l'ain Berset, le conseiller fédéral en charge de la Santé, s'attend à une hausse «supérieure à la moyenne» des primes maladie pour l'année prochaine, s'est-il récemment confié à la *SonntagsZeitung*. Ces primes ont pourtant déjà progressé de 6,6% en moyenne cette année. Cette énième augmentation va encore réduire le revenu disponible et mettre en difficulté les individus et les familles qui gagnent juste trop pour ne pas bénéficier des subsides.

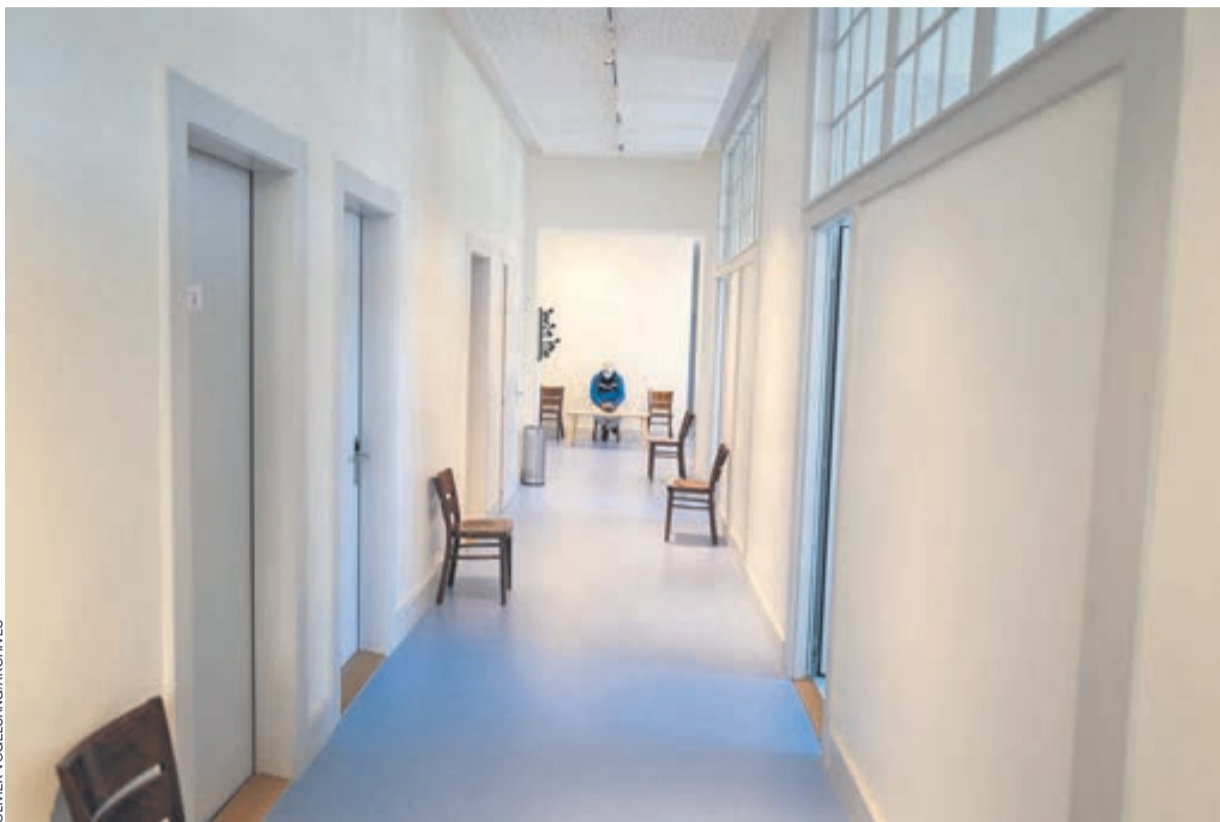
En plafonnant ces hausses incessantes, l'initiative populaire d'allègement des primes du Parti socialiste suisse (PSS), déposée en 2020, constituerait une solution. Elle propose que les primes ne s'élèvent qu'à 10% du revenu disponible au maximum. La réduction des primes serait financée à raison de deux tiers au moins par la Confédération et le reste par les cantons pour un coût global de 4,5 milliards de francs. Un tel dispositif existe déjà dans le canton de Vaud depuis 2018, mis en place par le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, aujourd'hui président de l'Union syndicale suisse (USS), dans le cadre d'un compromis sur la réforme de l'imposition des entreprises.

Le texte de l'initiative socialiste a été rejeté par le Conseil fédéral, qui lui a opposé un contre-projet. Jugé minimaliste par la gauche et les syndicats, il ne permettrait que de légères améliorations. Les cantons seraient tenus de réglementer la réduction des primes

de telle sorte que le montant accordé corresponde à un pourcentage déterminé des coûts de l'assurance obligatoire sur leur territoire. Ils seraient laissés libres de fixer ce pourcentage, le gouvernement imaginant un taux minimal allant de 5% à 7,5% pour un coût de 493 millions de francs. Le Conseil national s'est rallié l'été passé à ce contre-projet, mais a décidé de débloquer 2,2 milliards supplémentaires pour la réduction des primes. Un compromis concocté par la gauche et salué par l'USS.

La balle est maintenant dans le camp du Conseil des Etats. Le 18 avril, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique de la Chambre haute est entrée en matière sur le contre-projet du Conseil national. Une majorité de sénateurs a toutefois décidé de réduire les parts cantonales à un taux minimal de 3,5% à 7,5%. Les cantons n'auraient plus qu'à déboursier 356 millions. Pour le PSS, il s'agit d'une décision «incompréhensible au vu de la situation financière globalement très favorable des cantons». L'USS juge, elle, que la majorité de la commission «vit dans un monde parallèle et ignore les vrais problèmes qui préoccupent la population».

A voir si maintenant le Conseil des Etats suit l'avis de sa commission. Des divergences et des allers-retours entre les deux Conseils vont retarder encore l'élaboration d'un contre-projet ou une votation dans les meilleurs délais. ■



La qualité des soins est centrale. Mais son financement est profondément antisocial, avec des primes maladie qui risquent à nouveau de prendre l'ascenseur. Alors que les cantons ont les reins solides sur le plan financier, le Parlement cherche à limiter le plus possible le plafonnement de ces primes pour les bas et petits revenus.

EFAS, UN CADEAU AUX ASSUREURS ET AUX CLINIQUES PRIVÉES

Les primes maladie pourraient augmenter encore plus fortement à travers du Financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS, acronyme d'*Einheitliche Finanzierung ambulant und stationär*). Traînant dans les arcanes du Parlement depuis 2009, ce projet qui renforce les intérêts des assurances maladie et des hôpitaux privés a été ressuscité par la Commission de la sécurité sociale et de santé publique du Conseil national. Pour résumer, les quelque 11 milliards de francs que dépensent aujourd'hui les cantons pour les hôpitaux seraient purement transférés aux assurances maladie. Charge à elles de répartir cette manne de manière uniforme sur le plan national. Le pouvoir de pilotage des assureurs privés augmenterait donc considérablement au détriment des cantons. Ceux-ci pourraient certes consulter les factures, mais la commis-

sion ne veut pas qu'ils puissent refuser de les prendre en charge à certaines conditions. Les assureurs ne seraient pas les seuls gagnants, les cliniques privées aussi, avec une révision à la hausse de leur indemnisation et un financement plus large de l'assurance de base. Les 75% des frais de traitement des hôpitaux privés pourraient désormais être pris en charge par la LAMaL, contre 45% aujourd'hui. Quant aux assurés, ils devraient voir leurs primes augmenter avec l'évolution des coûts hospitaliers, alors que cette participation est aujourd'hui plafonnée. La commission a toutefois décidé de réexaminer ses décisions lors d'une prochaine séance. L'Union syndicale suisse dénonce un «cadeau incompréhensible aux hôpitaux privés et au lobby des assurances» et appelle la commission à «revoir sérieusement sa copie». ■

«STOP À LA HAUSSE!» À NEUCHÂTEL

C'est à Neuchâtel que l'assurance maladie pèse le plus dans le budget des ménages. D'après les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, les primes équivalaient en moyenne à 19% du revenu disponible dans le canton en 2019, contre 14% au niveau national. Et c'est à Neuchâtel que les primes ont le plus augmenté cette année, de 9,5%. Le Parti libéral-radical a annoncé vouloir s'attaquer au problème au travers d'une initiative augmentant le montant déductible des impôts. La mesure bénéficierait surtout aux contribuables aisés et ne résoudra pas le problème pour les salariés modestes. Plus efficace est l'initiative récemment lancée par le Parti socialiste, «Primes maladie: stop à la hausse!», qui transpose au niveau cantonal l'initiative du PSS avec un plafond à 10% du revenu disponible. ■

Les recettes à la sauce néolibérale de l'Union patronale

Les patrons helvétiques veulent remédier à la pénurie de personnel en élargissant les horaires de travail, en repoussant l'âge de départ à la retraite et en faisant travailler les gens jusqu'à 70 ans ou plus

Textes Sylviane Herranz

Juste une semaine avant le 1^{er} Mai, l'Union patronale suisse (UPS) annonçait une nouvelle offensive contre les acquis sociaux sous prétexte de pénurie de personnel qualifié. Selon les patrons, 120 000 postes de travail sont actuellement vacants, et d'ici à 2030, il manquerait 500 000 travailleurs en raison de la démographie et du départ à la retraite des babyboomers. Pour remédier à la question, l'UPS propose huit mesures afin d'«augmenter le volume global de travail fourni», note-t-elle dans un communiqué de presse. L'association patronale s'en prend tour à tour au temps partiel, aux heures de libre que les salariés se sont accordées ces dix dernières années (ils travailleraient 14 jours de moins par année), aux réglementations des heures de travail, à l'âge de la retraite ou encore aux études qui ne seraient pas «utiles» à l'économie.

TRAVAILLER PLUS...

La première de ces mesures prévoit de «revenir à des horaires de travail plus longs», en révisant les conditions-cadres pour permettre «aux actifs motivés de travailler plus», en éliminant

les incitations négatives et en s'opposant aux démarches politiques visant un abaissement du temps de travail. La deuxième proposition prévoit de «récompenser les personnes qui travaillent plus», en offrant des possibilités de garde des enfants avec des «offres efficaces», pour autant que cet accueil soit «utilisé pour travailler plus, et non plus pour les loisirs». Le troisième remède est de «travailler plus longtemps». L'UPS préconise non seulement l'augmentation générale de l'âge de départ à la retraite, mais également de pousser ceux l'ayant atteint à rester sur le marché du travail avec divers modèles permettant de «travailler jusqu'à 70 ans ou plus».

Une autre mesure vise à «permettre une organisation plus flexible des horaires de travail». L'UPS souhaite amender la loi «pour répondre plus précisément aux besoins actuels et futurs du personnel et du patronat». Ce qui implique, notamment, un assouplissement des règles sur les horaires de travail «afin par exemple que des parents actifs puissent interrompre leur travail en journée pour s'occuper de leurs enfants et le reprendre en soirée, en dehors des heures de bureau habituelles»...

ATTAKES CONTRE LES UNIVERSITAIRES

L'UPS liste aussi des mesures en matière de formation et d'études. Avec une proposition visant à «valoriser la formation professionnelle» avec un travail accru de promotion de cette filière dans les écoles secondaires ou dans les gymnases, ce qui est bien entendu louable. En revanche, une autre cible, les universitaires qui, selon les patrons, continuent à travailler dans des mini-emplois à la fin de leurs études ou dans des temps partiels. «Leur formation coûteuse est de moins en moins rentable aux niveaux économique et social», déplore l'UPS, notant encore que «pour pouvoir un temps plein, entre deux et trois personnes disposant d'une formation de niveau universitaire sont désormais nécessaires». Autre grief à l'égard des jeunes s'orientant dans une telle formation: celle de choisir leurs études «sur la seule base de l'intérêt porté à la discipline». Pour parer à cela, l'association patronale souhaite que «les universitaires amortissent le coût de leurs études», ou que les frais de scolarité augmentent de manière exponentielle après un certain nombre de semestres. Autres solutions: le paiement à l'avance des frais de scolarité ou des systèmes de prêts.

«De tels instruments permettraient de guider le choix des études vers des filières demandées sur le marché du travail, afin que la société n'ait pas à financer des frais de formation inutiles», précise l'UPS. Enfin, l'association patronale propose encore de «laisser la porte ouverte à l'immigration», avec un développement de

l'Accord sur la libre circulation des personnes et un élargissement des contingents réservés aux travailleurs des Etats tiers. Et de «favoriser l'insertion des personnes handicapées dans le marché du travail», en préconisant par exemple un accompagnement des employeurs pour axer la réflexion sur les ressources des personnes avec un handicap. ■

POUR L'USS, CE QU'IL FAUT, CE SONT DES HAUSSES DE SALAIRES

Face aux revendications patronales visant à déréguler et à flexibiliser le marché du travail, l'Union syndicale suisse (USS) a réagi en dénonçant des «recettes dépassées». La faitière indique qu'«allonger les horaires de travail, augmenter les heures supplémentaires, réduire la protection des travailleurs» ont pour conséquence «plus de stress et de burn-out», guère favorables à l'attractivité des emplois. L'USS signale aussi que plus de 20 000 personnes sont à la recherche d'un travail mais n'en trouvent pas et que de nombreux salariés se plaignent de dysfonctionnement sur leur lieu de travail. En parallèle, le nombre de cadres «a presque doublé au cours des vingt dernières années».

Concernant les temps partiels, la faitière syndicale note la positivité de cette évolution, illustrant d'une part que davantage de femmes participent au marché du travail, et que des hommes commencent à assurer à part égale la prise en charge des enfants en travaillant moins, ce qui permet une meilleure conciliation entre travail et famille. Au final, pour l'USS, «la réponse la plus logique à apporter à cette «pénurie» de main-d'œuvre serait d'améliorer les conditions et l'environnement de travail», et notamment d'augmenter les salaires, avec aucun salaire à moins de 5000 francs pour une personne ayant fait un apprentissage. ■

ANTIQUAIRE

ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX

- Manteaux de fourrure
- Meubles anciens
- Machine à coudre
- Cuivre et étain
- Briquets, stylos...
- Montres et bijoux
- Verre en cristal
- Service à vaisselle
- Tableaux...
- Tapis, tapisseries
- Robe de soirée
- Vins, champagne
- Pièces de monnaie
- Disque vinyle
- Bibelot, décoration
- Poste de radio...

N'hésitez pas à me contacter pour une expertise rapide et efficace

Georges Heitzmann
Succession et déplacement 7/7 **078 305 15 89**

Déplacement gratuit dans toute la Suisse romande

UNIA

Unia est le plus grand syndicat de Suisse. Avec près de 180 000 membres et 1200 employé-e-s, nous luttons pour des conditions de travail équitables et pour une Suisse sociale. Notre organisation est dynamique et combative. Vous êtes motivé-e à vous engager pour une bonne cause, dans le champ social ? Alors, faisons connaissance !

Nous recherchons pour compléter notre équipe de la région Transjurane (Jura et Jura Bernois), pour le 1^{er} septembre 2023 (ou une date à convenir)

- un-e Syndicaliste à 80-100%

Plus d'information sur www.transjurane.unia.ch/offres-emploi

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Yves Defferrard

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES

Sylviane Herranz, Sonya Mermoud, Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS

Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro, Christophe Gallaz, Ambroise Héritier, David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

PHOTOGRAPHES

Thierry Porchet, Olivier Vogelsang

ABONNEMENTS 39 éditions par an

Abonnement annuel Fr. 60.-

Abonnement de soutien Fr. 100.-

forum@evenement.ch

Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES

Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION

Pressor SA, Delémont

Tirage contrôlé 54 700 exemplaires

**LECTRICES, LECTEURS ÉCRIVEZ-NOUS
CE JOURNAL EST LE VÔTRE !**

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

Place de la Riponne 4, 1005 Lausanne

redaction@evenement.ch

www.evenement.ch

Lucerna Film Festival
Official Selection

LUZA MERRANTU TEDROS TEDDY TECLERHAN BEBEKEA TEKLEAB

SEMRET

UN FILM DE CATERINA MONA

SÉANCES SPÉCIALES EN PRÉSENCE DE LA RÉALISATRICE ET D'INVITÉS
À LAUSANNE, AU PATHÉ LES GALERIES, LE 13 MAI À 18H30
À GENÈVE, AU CINÉMA LES SCALA, LE 30 MAI À 20H00

AU CINÉMA DÈS LE 24 MAI

WWW.EVENEMENT.CH

JOURNÉE FÉMINISTE

Dimanche 14 mai à Neuchâtel

Au Bistrot du Concert
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, Neuchâtel
Dès 12h Tapas
13h Retour historique + Table ronde
14h30 Apéro et discussions
14h30 Atelier joie militante

Au Cinéma Minimum
Quai Philippe-Godet 20, Neuchâtel
16h Projection
~17h Discussion

~ Activités à prix libre ~
Journée ouverte à tout le monde

[greve_feministe_ne](https://www.instagram.com/greve_feministe_ne) www.grevefeministenb.com
[chgf2019](https://www.facebook.com/chgf2019) greve.feministe.neuchatel@gmail.com

cgas
Les syndicats de Genève

CONTRE LA PRÉCARITÉ

Touche pas à mon salaire minimum!

POUR PLUS D'ÉGALITÉ

Le salaire minimum genevois est menacé. Une motion acceptée par le Parlement fédéral avec le soutien de certains milieux patronaux prévoit de le supprimer dans plusieurs secteurs, notamment l'hôtellerie-restauration, le nettoyage ou la coiffure. Ceci ferait perdre aux personnes concernées plusieurs centaines de francs de salaire par mois!

Ne les laissons pas faire, signe la pétition!



LIRE
COMPRENDRE
S'ENGAGER

POUR
UN MÉDIA
INDÉPENDANT

AVEC LE COURRIER

L'ABONNEMENT C'EST MAINTENANT

LE COURRIER



lecourrier.ch/maintenant

LA DOULEUR DES SAISONNIERS SE DÉVOILE AU CINÉMA

Le documentaire «Lettres ouvertes» de la réalisatrice genevoise Katharine Dominicé donne la parole à d'ex-saisonniers et à leurs enfants. A voir dans les salles dès le 10 mai

Aline Andrey

Le film *Lettres ouvertes* de Katharine Dominicé sort dans les salles de cinéma romandes aujourd'hui. Une série de projections est prévue en présence de la réalisatrice genevoise et de protagonistes du documentaire dont les origines remontent à l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019». Celle-ci a été présentée dans la ville du bout du lac en 2019 et est actuellement à l'affiche, augmentée d'un nouvel ancrage local, du Nouveau Musée Bienne (*L'ES* du 15 février 2023).

Des séquences tournées en Suisse, au Kosovo et au Portugal, des images d'archives de la RTS, et la voix off du scénariste et dramaturge Antoine Jaccoud, ont été ajoutées aux lettres

ouvertes d'anciens saisonniers et de leurs enfants restés au pays ou cachés. Les témoignages de ces travailleuses et de ces travailleurs italiens, espagnols, portugais, ex-yougoslaves, ainsi que de leurs enfants, racontent notamment l'impact traumatisant des séparations imposées par les règles drastiques helvétiques. Voués à construire la Suisse, ces millions d'ouvriers et d'ouvrières, de par leur statut précaire, ont été de surcroît trop souvent exploités.

TRAVAIL DE MÉMOIRE

«Il y a des choses qui doivent être dites, de celles qui sont restées sur le cœur, qui ont été difficiles à avaler... Il est temps que ça sorte, avant que cela ne soit oublié...» souligne la voix off d'Antoine Jaccoud en préambule, image de lettres et de baraquements en toile de fond. Les missives sont lues par celles et ceux qui les ont rédigées – avec le soutien de Katharine Dominicé –, à l'intention d'une maîtresse d'école, d'un frère, d'un père, d'un fils, d'une conseillère fédérale... Dans le documentaire, elles sont remises en contexte avec une grande sensibilité. Les années de séparation sont racontées avec dignité, malgré la violence sous-jacente, toujours présente dans les esprits et les corps de ces enfants, laissés au pays auprès de leurs aïeux, et de leurs parents qui pensaient que l'absence ne durerait qu'un temps. Comme seul lien, le téléphone, entre celui du bistrot du village et ceux des cabines de la gare de Genève, comme le montre les images d'archives de *Lettres ouvertes*. Ces dernières illustrent aussi les régions rurales de provenance



Quelques images tirées du film *Lettres ouvertes*, racontant avec sensibilité et émotion les dures années vécues par ces ouvrières et ces ouvriers saisonniers et leurs enfants, restés au pays ou obligés de se cacher.

des migrants des années 1970, quand on allait encore chercher l'eau aux fontaines et laver son linge dans la rivière. Pendant ce temps, les saisonniers construisaient les immeubles luxueux des organisations internationales et des hôtels de Genève (et d'ail-

leurs) avec toujours la même épée de Damoclès au-dessus de leur tête: celle du non-renouvellement de leur contrat de travail s'ils ne se pliaient pas totalement à leur patron. Le documentaire offre ainsi un retour nécessaire sur le passé, tout en éclairant le présent. Car

l'exploitation et la violence administrative perdurent: les naturalisations restent complexes, même pour la troisième génération; et les regroupements familiaux sont toujours interdits pour bon nombre de personnes issues des nouvelles migrations. ■

AGENDA

Projections en présence de protagonistes du film et de la réalisatrice Katharine Dominicé:

Genève, Grütli, 11 mai, 20h15*

Neuchâtel, Minimum, 12 mai, 19h*

Oron, Cinéma d'Oron, 13 mai, 17h

Lausanne, Zinema, 13 mai, 21h

Sainte-Croix, Royal, 14 mai, 18h*

Yverdon, Bel Air, 16 mai, 18h30

Morges, Odeon, 16 mai, 20h30

La Chaux-de-Fonds, ABC, 24 mai, 20h

Vevey, Astor, 25 mai, 18h30

Martigny, Plaza, 26 mai, 18h30

Martigny, Corso, 2 juin, 18h30

* En présence de Helena Verissimo de Freitas, l'une des protagonistes du film, secrétaire régionale adjointe d'Unia Genève.

Salaire minimum et stages: les syndicats s'expliquent

Le journal «Le Temps» prétend que des milliers de stages d'insertion sociale et professionnelle auraient disparu à cause du salaire minimum légal. La CGAS répond

Manon Todesco

Le 27 avril, le journal *Le Temps* publiait un article et un éditorial plutôt sévères sur le salaire minimum légal genevois, accusé d'avoir fait disparaître «des milliers de stages de réinsertion sociale, car ils doivent être payés 24 francs l'heure». «Un minimum qui revient au prix fort», selon la journaliste, qui assure que les PME, les communes ou les associations n'en ont pas les moyens.

Le lendemain, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) publiait un communiqué de presse afin de mettre «les points sur les i» sur les propos jugés abusifs du quotidien.

Elle a rappelé dans un premier temps que, déjà depuis 2016, donc bien avant l'entrée en vigueur du salaire minimum, les partenaires sociaux et l'Etat avaient décidé de mettre fin à la prolifération dans l'économie privée des faux stages, constitutifs de sous-enchère salariale. Cela signifie qu'on considère tout «stage» n'entrant pas dans un cursus de formation certifiant ou dans un dispositif d'insertion sociale ou professionnelle réglementé par le droit fédéral ou cantonal comme un véritable emploi devant respecter les usages de la branche. «Dans ce domaine, l'introduction du salaire minimum n'a fait que combler une lacune: fixer un salaire plancher obligatoire là où il n'y en avait aucun, concrétisant ainsi l'approche tripartite de la lutte contre la sous-enchère sur le dos des travailleurs qui entrent sur le marché du travail», se défend la CGAS. Pour la faitière syndicale genevoise, les véri-

tables stages d'insertion sociale et professionnelle ne sont pas menacés, et contrairement à ce que laisse entendre l'article du *Temps*, la plupart perdurent aujourd'hui. «Certains instituts ou communes ont adapté leurs dispositifs, réhabilitant, grâce au salaire minimum légal, le caractère intégrateur, socialement et économiquement, d'un salaire décent. Cela a sans doute un coût sur le court terme, mais il n'y a pas de raison que les collectifs publics n'y participent pas», écrit-elle dans son communiqué.

CAUSES D'EXCLUSION À PRENDRE EN COMPTE

Et de rappeler qu'il reste certaines situations qui peuvent justifier une exemption au salaire minimum, mais qu'il convient d'en définir des critères objectifs, ce à quoi s'emploient les partenaires sociaux et l'Etat au sein du Conseil de surveillance du marché de l'emploi, en collaboration avec les communes. Des travaux qui devraient aboutir à clarifier la situation prochainement.

Et la CGAS de conclure: «Il y a lieu de s'interroger, et surtout d'agir, sur les causes de l'exclusion sociale que subissent de nombreux jeunes et moins jeunes, sur la précarité dans laquelle sont plongées leurs familles, sur la violence économique et sociale qu'ils et elles subissent, et sur l'absence de perspectives que leur offre un monde du travail toujours plus dur et orienté vers la rentabilité maximale et immédiate. Mais ça, c'est évidemment moins facile que de tirer sur l'ambulance qu'est le salaire minimum légal.» A bon entendre... ■

Nouvelle victoire en faveur de la protection des travailleurs

Le Tribunal cantonal vaudois a rejeté le recours de Swissstaffing contre la nouvelle Loi sur les marchés publics. Les entreprises temporaires seront soumises aux mêmes contrôles que les autres

Manon Todesco

Le 1^{er} Mai, le jugement du Tribunal du canton de Vaud est tombé, rejetant le recours de l'association patronale de la location de services Swissstaffing contre l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur les marchés publics.

Pour rappel, cette loi, votée l'année dernière, prévoit que les entreprises de travail temporaire soient soumises aux mêmes obligations que les autres entreprises actives sur les marchés publics, notamment en matière de contrôles. On parle ici de secteurs comme celui de la construction mais aussi du nettoyage, de la blanchisserie ou encore de l'hôtellerie-restauration. «La loi actuelle ne précise rien sur les entreprises locataires de services, confirme Arnaud Bouverat, secrétaire régional d'Unia Vaud. Il s'agit donc de les soumettre aux mêmes contrôles et aux mêmes sanctions, notamment avant l'adjudication d'un marché, auxquels elles échappent actuellement. L'objectif est de s'assurer qu'on confie le mandat à des entreprises correctes qui respectent leurs obligations. C'est tout simple, ça répond juste au principe de base de l'égalité de traitement, mais cela n'a pas plu à Swissstaffing.»

STRATÉGIE D'ÉVITEMENT

En effet, la faitière a déposé un recours, bloquant la mise en œuvre de la loi, prétextant notamment une entrave à la liberté économique. Le Tribunal a fini par trancher en faveur de la protection des travailleurs: une décision largement saluée par le syndicat. «Toutes les entreprises seront logées à la même enseigne, se réjouit le responsable syndical.

Ce jugement qui tombe un 1^{er} Mai est d'autant plus fort et symbolique.»

Cette décision s'ajoute aux jugements constants des tribunaux vaudois, mais aussi genevois, pour que les entreprises locataires de services respectent les salaires d'usage et leurs obligations légales. «Elles essaient sans cesse d'échapper à toute législation qui s'impose aux entreprises, avec toujours les mêmes arguments qui se retrouvent balayés par les tribunaux», note Arnaud Bouverat. Celui-ci rappelle que, durant les douze derniers mois, Unia Vaud a gagné à plusieurs reprises contre des entreprises actives dans l'industrie ou l'artisanat qui n'assument pas leur responsabilité soit en matière de respect des salaires d'usage, soit en frais de déplacement dus aux salariés et de respect des lieux d'engagement contractuels. A Genève, on se souvient aussi de la bataille menée par Swissstaffing contre la limitation du travail temporaire à 20% sur les marchés publics.

De ce fait, Unia Vaud enjoint les entreprises de location de services à cesser leur stratégie d'évitement de leurs obligations légales et de blocage institutionnel par la démultiplication de recours. «Nous en appelons à leur responsabilité, car il en va de la protection des travailleuses et des travailleurs et d'une lutte efficace contre la sous-enchère salariale, insiste le syndicaliste. Le travail temporaire ne doit pas être synonyme de précarité et les marchés publics se doivent d'être exemplaires, les salaires étant dans les faits payés par la population vaudoise.»

Cette décision du Tribunal cantonal est encore attaquantable par recours. Affaire à suivre, donc. ■

L'AMIANTE, PRINCIPALE CAUSE DES DÉCÈS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

Sur le Vieux-Continent, quelque 90 000 personnes meurent chaque année d'un cancer lié à l'amiante, alerte la Confédération européenne des syndicats réclamant des mesures strictes

Sonya Mermoud

«**D**urant trop longtemps, des travailleurs ont payé de leur vie l'absence de normes de sécurité adéquates. Nous savons aujourd'hui que l'amiante est la menace la plus meurtrière sur le lieu de travail. Il n'y a aucune place pour les demi-mesures», a déclaré Claes-Mikael Stahl, secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats (CES). Le responsable syndical s'exprimait par voie de communiqué de presse à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des travailleurs morts ou blessés au travail, le 28 avril dernier. Son intervention était aussi directement liée au fait que l'UE examine actuellement la limite d'exposition à la fibre meurtrière. «La Commission et le Conseil européen veulent la maintenir à un niveau dangereusement élevé afin de réduire les coûts pour les entreprises, soit 10 000 fibres par m³», dénonce la CES, notant que cette valeur limite est la même, voire plus haute, que celle appliquée en Allemagne, au Danemark, en France et aux Pays-Bas, «n'améliorant en rien la situation d'un tiers de la population de l'Union européenne». La faitière syndicale souligne que la Commission internationale de la santé au travail, soutenue par le Parlement européen, plaide elle pour un ratio maximal de 1000 fibres par m³, soit dix fois moins.

«ARRÊTONS CETTE PANDÉMIE»

«Cela réduirait de 884 à 26 le nombre de décès dus à un cancer lié à l'amiante au cours des quarante prochaines années», ajoute la CES, se référant à une étude de la Commission européenne. Une réduction pour le moins impérative. Selon la faitière syndicale, 90 000 personnes meurent chaque année sur le Vieux-Continent d'un cancer lié à l'amiante, constituant la cause principale des décès d'origine professionnelle; 4 à 7 millions de salariés sont en outre exposés à la substance cancérogène – un nombre qui croîtra encore de 4% au cours de la prochaine



Avec les travaux de rénovation des bâtiments, le nombre de salariés exposés à l'amiante va croître de 4% en Europe, indique la CES. A Genève, en 2020, Unia était intervenu sur le chantier de rénovation d'une école où la substance cancérogène était présente. De nombreux ouvriers y travaillaient sans protection.



décennie en raison de la rénovation des bâtiments prévue dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe. «Cette rénovation bien nécessaire conduira à une augmentation du nombre de travailleurs exposés à l'amiante. Les leaders européens ont donc la responsabilité morale de leur assurer les conditions de travail les plus sûres possibles», a noté encore Claes-Mikael Stahl. Même réaction de Tom Deleu, secrétaire général de la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment: «Arrêtons cette pandémie. La vague de rénovations est essentielle, mais elle doit être organisée de manière sûre pour les travailleurs. Nous devons baisser le niveau d'exposition, nous devons former ces travailleurs et les protéger.» Pour illustrer les conséquences d'une mesure sacrifiant la sécurité des salariés sur l'autel des profits, des syndicats ont publié une série de témoignages de personnes dont la vie a été brisée par la maladie à la suite d'un contact avec l'amiante dans le cadre professionnel. En voici deux d'entre eux à titre d'exemple. ■

TÉMOIGNAGES

MARIA JESÚS ET YOLANDA MASA GARCÍA, FAMILLE DE VICTIMES

«Notre père est mort en 1997, à l'âge de 66 ans, d'un mésothéliome pleural, une maladie sans possibilité de traitement et terriblement pénible pour toute la famille. Elle finit par vous étouffer. Lorsque les symptômes ont empiré, les médecins nous ont parlé des liens possibles entre son travail et les membres de la famille proche. Lorsque notre père est mort, ma sœur avait 26 ans, j'en avais 32. Notre mère, Matilde García Lopez, femme au foyer, avait 65 ans lorsqu'elle est devenue veuve. Nous recevions périodiquement des nouvelles d'anciens collègues de notre père, décédés durant ce temps. En janvier 2003, notre mère a commencé à souffrir de maux de dos qui se sont progressivement aggravés. Nous pensions que cela était dû à des douleurs musculaires ou à une mauvaise posture. Mais les douleurs ont encore augmenté. Après plusieurs examens médicaux à l'hôpital universitaire de Palencia et à celui de Valdecilla, la confirmation est tombée lors d'une visite à la clinique universitaire de Navarre: notre mère a été diagnostiquée comme souffrant d'un mésothéliome pleural en mai de la même année. Ce type de cancer est spécifique d'un contact direct avec l'amiante, notamment avec les vêtements de travail contaminés. Elle est décédée le 24 septembre 2003. Depuis lors, notre famille reste en état d'alerte face à ce terrible fléau qu'est l'amiante.»

ISIDORO APARICIO, VICTIME

«J'ai une série de cicatrices aux poumons. Tous les six mois, je suis examiné à l'hôpital. On ne m'a jamais informé des risques que présentait mon travail. J'ai commencé à travailler dans le métro de Madrid dans les années 1960, tout d'abord comme conducteur et, après avoir réussi un concours public, dans les ateliers du département pneumatiques. J'étais technicien et j'avais un assistant. Nous réparions les systèmes d'ouverture des portes qui fonctionnaient au moyen de courroies en amiante. Pour faire en sorte que l'amiante adhère un peu mieux, nous le mettions en bouche. Une véritable horreur. Toutes ces informations sont restées cachées. Ce qui me met le plus en colère, c'est que l'on ne m'a jamais rien dit, que les personnes qui en sont responsables s'en sortent indemnes et qu'aucune d'entre elles n'a jamais rien voulu savoir à ce sujet. Le personnel médical du métro devait pourtant être aussi au courant. J'ai subi une opération et de nombreux tests ont été faits. Lorsque je suis allé prendre connaissance des résultats, l'oncologue m'a dit que mes poumons étaient atteints. Depuis lors, je suis étroitement suivi. Je remercie les syndicats, leurs avocats, le bureau du procureur et l'inspecteur du travail pour leur aide. Je suis de plus en plus fatigué. J'aimais faire des randonnées en montagne, mais j'en suis incapable aujourd'hui parce que cela m'épuise. C'est comme une épée de Damoclès. A tout moment, ce qui me ronge de l'intérieur pourrait s'éveiller et je pourrais en mourir. Je souhaiterais aussi que ce genre de situation ne se présente plus jamais. Les politiciens devraient s'excuser, ils n'ont jamais exprimé de regrets pour ce qui nous est arrivé.» ■

Le cœur au travail: malmené, oublié et non reconnu

Quelle est la réalité des risques cardiaques dans les entreprises? Combien d'accidents vasculaires peuvent être attribués aux conditions de travail? En France comme en Suisse, cet aspect de la santé lié à une activité professionnelle reste invisible

Céline Ovadia

C'est une double peine pour les salariés et les salariés exposés aux risques cardiaques du fait de leurs conditions de travail: toutes les campagnes de prévention officielles mettent en avant les risques liés au tabac, à l'alcool, à l'hygiène de vie, etc. Exit les milliers de victimes dont le cœur a brusquement cessé de battre du fait d'un stress intense, de variations climatiques, de chutes, d'heures à rallonges, de sous-effectifs... Tous les métiers sont concernés.

LES GRANDS ABSENTS DE LA PRÉVENTION

Qu'en est-il des conditions de travail qui sont à l'origine d'un nombre important d'infarctus? Absence de traces statistiques, invisibilité inquiétante pour les travailleurs de tous les secteurs professionnels. Pour en savoir davantage, nous avons contacté divers offices concernés par la problématique. Le seul à avoir donné un suivi à notre demande est le Service des risques professionnels de l'assurance maladie en France. Il a d'abord avancé les difficultés de recherche sur les accidents cardiaques répertoriés dans les entreprises, «recherches qui exigent du temps». Le temps s'avère long. Ponctué de relances, le service répondra pour conclure

que «nous ne produisons pas ces données»... Une carence reconnue par des spécialistes des maladies et des accidents professionnels: «Le système de reconnaissance de l'assurance maladie est non représentatif des risques au travail.»

Les données? Pour la France, ce sont les médecins du travail, en particulier du Bâtiment et des travaux publics (BTP), qui révèlent comment les risques cardiovasculaires nombreux, voire majoritaires, dans ce secteur sont enregistrés dans le cadre des déclarations d'accidents du travail. Ceux-ci, selon la législation française, sont «des événements soudains et à l'origine de dommages corporels ou psychologiques survenus lors du temps et à l'occasion du travail». Pour les infarctus et autres cardiopathies survenant sur les lieux du travail, «ils apparaissent sous la terminologie de «malaises»», nous affirme la D^{re} Armelle Sabathier¹, médecin du travail dans le BTP, secteur qui serait proportionnellement «le plus grand pourvoyeur de «malaises» d'origine cardio-vasculaire».

Elle s'en réfère aux chiffres de 2021 de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM): 645 accidents de travail mortels tous secteurs d'activité confondus dont 56% par «malaises». Pour le BTP, 126 accidents de travail mortels dont 40% par «malaises».

A noter, ajoute-t-elle, qu'il n'existe qu'une seule maladie professionnelle relative à des problèmes cardiaques en France, soit celle en lien avec une exposition à des produits chimiques (usine de fabrication d'explosifs).

FACTEURS DE RISQUE INFLUENCÉS PAR LE TRAVAIL

En Suisse, environ 250 000 accidents du travail sont recensés chaque année. Comme l'indique Jean-Luc Alt, porte-parole de la Suva: «L'accident est l'atteinte dommageable, soudaine et involontaire, portée au corps humain par une cause extérieure extraordinaire qui compromet la santé physique mentale ou psychique ou qui entraîne la mort. Les angors et infarctus ne remplissent pas la définition de cause extraordinaire pour être considérés comme des accidents. Pour qu'un décès à la suite d'une maladie cardiaque soit considéré comme une maladie professionnelle, il faut que la cause de la maladie soit imputable totalement ou de manière prépondérante à l'activité professionnelle. A l'exception préventive pour deux catégories de population avec un sur-risque: le travail à la chaleur et le travail en plongée.»

Médecin du travail, le D^r Tomas Jara, chef de clinique adjoint à Unisanté à Lausanne, établit, selon la littérature scientifique, les liens de causalité entre les maladies cardiovasculaires et les

expositions professionnelles aux hydrocarbures et aux solvants, certains métaux, le bruit et les vibrations, les facteurs de risques psychosociaux, dont le stress, le travail de nuit, le travail posté et la sédentarité au poste de travail. Il rappelle que «les facteurs de risques comme la mauvaise alimentation, le manque d'activité physique, le tabagisme et l'usage nocif de l'alcool peuvent être influencés par le contexte professionnel.» A l'instar de ses collègues pluridisciplinaires, il explique participer «à l'élaboration du concept santé et sécurité au travail (MSST) dans ce domaine, pilier fondamental obligeant les employeurs à des mesures préventives. Pour les risques cardiovasculaires, les protocoles d'urgence incluent les défibrillateurs automatiques. Les électrocardiogrammes (ECG) sont exigés pour certains métiers comme la conduite des voies ferrées, par exemple.»

Néanmoins, si ces exigences de prévention sont inscrites dans les règlements, l'identification des risques cardiaques en milieu professionnel ne figure pas dans les statistiques de l'assurance accidents² (LAA). ■

¹ Médecin ayant participé à *Cœur et Travail*, ouvrage collectif sous la direction de Bernard Pierre, cardiologue, aux Editions Frison-Roche.

² unfallstatistik.ch/1/index_f.htm (page 53).

DES FRAISES ESPAGNOLES RÉCOLTÉES DANS LA DOULEUR

De passage en Suisse, deux syndicalistes ont témoigné des conditions difficiles que subissent les cueilleuses de fruits marocaines dans la région de Huelva



Zaina Issayh, de la Fédération nationale du secteur agricole marocain (FNSA), a expliqué que les femmes de son pays allant travailler dans le sud de l'Espagne devaient avoir au moins un enfant au Maroc, pour être sûr qu'elles repartent après leur mission.



Soumia Benelfatmi Elgarra a vécu les mauvais traitements infligés aux cueilleuses de fraises. Aujourd'hui employée par le syndicat d'Andalousie SOC-SAT, elle dit rencontrer des situations encore pires que celles qu'elle a dû endurer.

Textes Jérôme Béguin

Chaque année, plus de 15 000 travailleuses marocaines franchissent le détroit de Gibraltar pour participer durant plusieurs mois à la récolte des fraises dans le sud de l'Espagne. Mercredi dernier, à l'invitation du Centre Europe - tiers monde (Cetim) et du Solifonds, deux syndicalistes marocaines ont témoigné à Genève des conditions difficiles que subissent ces ouvrières agricoles pour cueillir ces fruits que l'on retrouve dans les rayons de nos supermarchés.

« Cette importation de main-d'œuvre est basée sur des critères que l'on peut qualifier de traite humaine dans la mesure où l'Etat espagnol exige des cueilleuses d'être mère d'un enfant au moins. L'idée est de lutter contre l'immigration irrégulière puisqu'on est sûr que ces jeunes mamans retourneront auprès de leurs enfants une fois la mission accomplie », a expliqué Zaina Issayh de la Fédération nationale du secteur agricole marocain (FNSA). Ces

travailleuses viennent de zones rurales, elles ne savent souvent ni lire ni écrire et constituent une main-d'œuvre bon marché et soumise. La journée de travail, qui devrait être de six heures, est régulièrement dépassée et atteint parfois le double. Les logements sont généralement insalubres. Et il faut courber l'échine. « Elles n'ont pas le droit de parler ni d'adhérer à un syndicat. Si l'une d'entre elles dénonce l'exploitation ou des violences sexuelles, elle est renvoyée au Maroc. » Ces femmes préfèrent encore endurer cette situation que de travailler dans leur pays d'origine, où le salaire agricole journalier est de l'ordre de 8,5 euros, alors qu'il se monte à 55 euros du côté espagnol. Soumia Benelfatmi Elgarra a travaillé durant quatorze ans à la cueillette des fraises dans la région de Huelva. « L'émigration n'est pas un choix volontaire, c'est une nécessité économique. J'ai deux filles, mon mari ne travaillait pas et je n'avais pas de quoi leur acheter des livres pour l'école. La plus grande souffrance pour une mère est

de devoir quitter ses enfants. Mais j'ai fait cela pour que, plus tard, mes filles ne revivent pas la même situation. » Soumia Benelfatmi Elgarra a rencontré beaucoup de difficultés dans ce travail et subi des mauvais traitements, mais, aujourd'hui employée du syndicat andalou SOC-SAT, elle peut s'appuyer sur son expérience. Le SOC-SAT travaille en collaboration avec la FNSA. « Nous distribuons un tract en arabe dans lequel nous donnons des informations sur la convention collective, le salaire minimum, les droits en cas d'accident et de maladie. » Une aide du Solifonds, le fonds suisse de solidarité pour les luttes sociales, a permis au syndicat d'ouvrir un local pour recevoir les cueilleuses. « Il est difficile de parler aux travailleuses dans les champs, elles risquent d'être punies et de n'être pas réengagées l'année suivante », indique la secrétaire syndicale, qui ajoute : « En tant que syndicaliste, j'ai vu des choses pires que ce que j'ai connu comme travailleuse. Des femmes logent dans des endroits qui seraient juste bons pour des animaux. »

Mais que fait le gouvernement de gauche, emmené par Pedro Sanchez, et la ministre du Travail, la communiste Yolanda Diaz Pérez? « Des choses ont changé grâce à la pression des syndicats. Nous avons, par exemple, rencontré des travailleuses qui devaient être renvoyées après trois jours passés en Espagne seulement, elles étaient accusées de ne pas travailler assez vite, nous avons pu les changer d'employeur, ce qui n'était pas possible avant. Auparavant, les inspecteurs du travail ne faisaient pas leur job, nous pouvons désormais nous tourner vers eux. Et nous avons rencontré une délégation gouvernementale qui nous a assurés que nous pourrions nous adresser à elle en cas de difficultés. » Zaina Issayh se montre critique : « Comment un gouvernement progressiste accepte-t-il que ces travailleuses ne bénéficient d'aucun jour de repos, pas même d'un jour férié le 1^{er} mai? » questionne-t-elle. Le problème est mondial, souligne Philippe Sauvin de L'Autre syndicat, organisation romande spécialisée dans

la défense des ouvriers agricoles et des travailleurs sans papiers. « Il y a un consensus politique mondial pour que les produits agricoles soient à un bas prix. Ce sont 500 millions de travailleurs à travers le monde qui en paient la facture », déplore cet ancien paysan. Conclusion de Zaina Issayh : « Nous devons globaliser la lutte et élargir la solidarité. » ■

FRAISES EN HIVER IMPRÉGNÉES DE PRODUITS

De décembre à mars, la production de fraises requiert l'utilisation de produits chimiques puissants provoquant des allergies et des problèmes respiratoires aux travailleurs, prévient Soumia Benelfatmi Elgarra. « Les yeux et le nez coulent, l'odeur est forte et ne disparaît pas après avoir lavé ses vêtements. Ces fraises, je ne les mange-rais pas. » ■

L'histoire relatée par des artistes kurdes

Dans le cadre des nombreux événements liés au centenaire du Traité de Lausanne, une exposition met en lumière la créativité militante d'artistes kurdes

Textes Aline Andrey

En entrant au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne, le visiteur est happé par une reproduction de journal, daté de 1923, suspendue au centre de la salle. Sa Une titrée « La

Paix de Lausanne », ne peut, à la lumière du siècle écoulé, qu'être démentie. Des pages de quotidiens internationaux sont ainsi brûlées en leur milieu. Le trou représente une montagne, un environnement qui tient traditionnellement lieu de refuge pour le peuple kurde.

Cette œuvre de l'artiste Walid Siti donne le ton de l'exposition « 2+2 = Kurdstn. Les choses racontées par nous! » Un titre énigmatique dont le 2+2 fait référence aux quatre régions que les Kurdes délimitent par Nord, Sud, Est, Ouest. Soit Bakur, Bachur, Rojhilat, Rojava (deux B et deux R), mais qui ne font qu'un, comme l'avait, en 1949, déclaré Qazi Mohammed, leader kurde iranien de Mahabad. Le titre est ainsi à l'image de l'exposition : foisonnant. Informations, chronologie, faits historiques ou encore témoignages, comme ceux, poignants, des femmes de la guérilla de Kobané se font écho. Au travers de peintures, de photographies, de vidéos ou encore d'installations, une vingtaine d'artistes et d'historiens se répondent pour mettre en lumière les conséquences dramatiques du Traité de Lausanne. Ils proposent ainsi d'ouvrir la voie à une redocumentation du point de vue kurde et à la renaissance d'une mémoire sociale. « A l'occasion du 100^e anniversaire de ce Traité, qui a conduit à des massacres et à un génocide culturel, l'importance de l'art, gardienne de la culture universelle, est évidente », peut-on lire dans la documentation accompagnant l'exposition. Celle-ci dénonce également les conséquences

écologiques : « Le bombardement presque quotidien des monts Zagros par un Etat voisin ou encore le mur de

800 kilomètres de long qui sépare les localités kurdes, détruisent la nature et les conditions de vie des habitants. » ■

Forum de l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, Lausanne. Jusqu'au 19 mai, de 10h à 18h (sauf le dimanche).

Le vendredi 26 mai 2023, dès 18h30 à l'Aula du Palais de Rumine, à Lausanne, une table ronde réunira plusieurs spécialistes autour de la question : « Au-delà du Traité de Lausanne : quelles solutions pacifiques au conflit? »

LE TRAITÉ AUSSI AU MUSÉE HISTORIQUE DE LAUSANNE

Le siècle de la signature du Traité se décline aussi au Musée historique Lausanne (MHL), du 27 avril au 8 octobre, avec l'exposition « Frontières. Le Traité de Lausanne, 1923-2023 ». Le MHL rappelle que le Traité du 24 juillet 1923, signé par les puissances occidentales, a eu lieu au Palais de Rumine après neuf mois de tractations. Il est le seul, parmi les accords passés au lendemain de la Première Guerre mondiale, à encore déployer ses effets tragiques. « D'une importance considérable pour l'histoire européenne et du Proche-Orient, il consacre la naissance de la Turquie moderne mais passe sous silence les aspirations des minorités kurdes et arméniennes. » L'exposition revient sur les temps forts et les lieux de la Conférence internationale de Lausanne de 1922 à 1923 dont le but était de remplacer le Traité de Sèvres que le gouvernement d'Atatürk ne reconnaissait plus. Le MHL présente aussi des œuvres de la plasticienne zurichoise kurde Mirkan Deniz, ainsi que des témoignages de personnes affectées par les effets du Traité, cent ans après. ■

MHL, place de la Cathédrale 4, Lausanne, du mardi au dimanche de 11h à 18h. Plus d'infos sur : lausanne.ch/vie-pratique/culture/musees/mhl.html

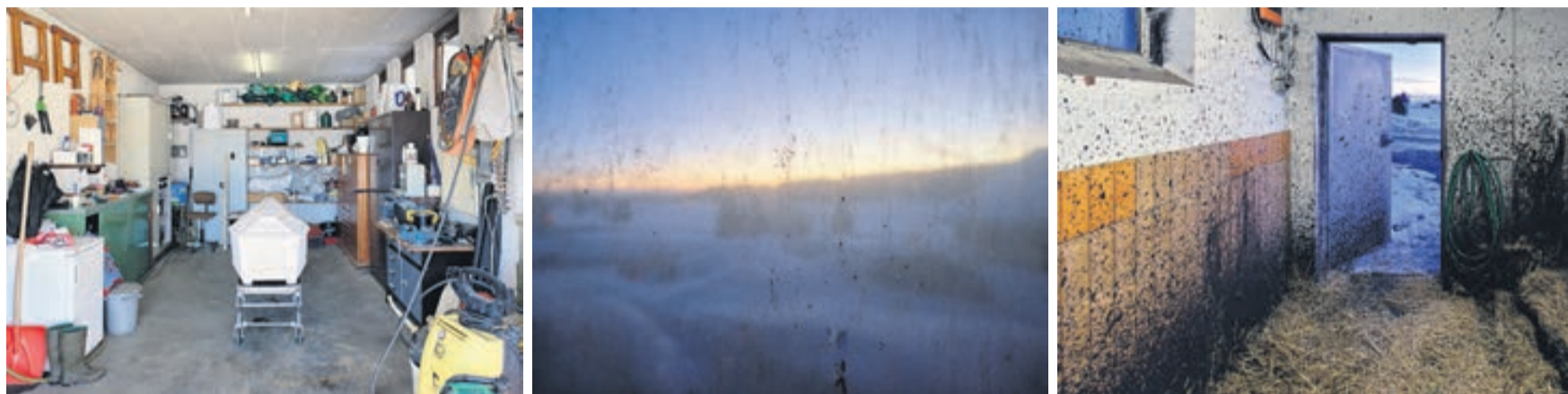
Le 11 mai, à 18h, conférence de Hans-Lukas Kieser, historien et professeur aux Universités de Zurich et de Newcastle, intitulée « L'anti-démocratie à la conférence de paix au Proche-Orient ».



L'œuvre de l'artiste Walid Siti donne le ton de l'exposition qui se déroule jusqu'au 19 mai au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne. Des artistes kurdes s'y expriment, cent ans après que leur terre a été partagée par le Traité de Lausanne.

LES MONDES DE LA FERME ET DE LA MORGUE DEVANT L'OBJECTIF

Photographe autodidacte et collaborateur d'Unia, Lucas Dubuis expose aux Journées photographiques de Bienne ses images sur un paysan et croque-mort publiées dans le recueil «De la terre à la terre». Sensible et étrange



Le photographe signe un ouvrage sensible où la vie et la mort dialoguent et s'entrelacent.

Sonya Mermoud

De la ferme à la morgue: démarche singulière que celle entreprise par Lucas Dubuis racontant en images le quotidien de Dominique Theurillat, un paysan et croque-mort habitant Les Breuleux, dans le canton du Jura. Le photographe autodidacte, employé par Unia au département de la communication, explique ce choix par son questionnement sur la mort. «C'est pour moi un sujet de préoccupation, d'inquiétudes, qui me confronte à ma propre disparition. Mais plus largement un thème qui nous concerne tous et qui suscite souvent des craintes», précise celui qui a grandi dans la région du protagoniste de son livre, *De la terre à la terre*, paru aux Editions Haus am Gern. Le passionné de 44 ans justifie encore son approche par la personnalité de son modèle. «J'ai rencontré Dominique Theurillat au décès de ma grand-mère. J'ai beaucoup apprécié sa simplicité, son attitude calme et posée, son tact, sa chaleur humaine. Je m'attendais à tort à l'arrivée d'une personne en costard noir, austère, un peu le cliché de l'oiseau de mauvais augure.» Lucas Dubuis apprend dans la foulée que le responsable des funérailles travaille également comme paysan, aux côtés de son fils et de son frère. Cet homme «hors du commun, exerçant deux métiers

n'ayant a priori rien à voir ensemble et qui semblait en paix avec la mort» le fascine. Il lui propose alors de le suivre dans ses activités parallèles, dans ce petit village des Franches-Montagnes, à plus de mille mètres d'altitude. Un environnement exigeant où l'élevage de bovins et de chevaux est privilégié dans les exploitations agricoles, en raison d'une terre difficilement cultivable. Ce labeur ne s'est pas révélé suffisamment rentable pour le Breulotier qui, pour compléter ses moyens financiers, s'est tourné vers la profession de croque-mort, apprise sur le tas.

PAS DE VOYEURISME

Durant plusieurs mois, Lucas Dubuis accompagne Dominique Theurillat dans ses tâches partagées entre ses responsabilités sur le domaine familial et la prise en charge de défunts de la région, devenue sa principale source de revenus. Le photographe braque son objectif sur ces microcosmes où vie et mort dialoguent, s'entrelacent. Où l'on passe de l'écurie à la chambre funéraire aseptisée, du garage abritant un stock de cercueils au hangar occupé par un tonneau à lisier fertilisant, des soins aux animaux aux toilettes mortuaires... Des allers-retours confrontant le spectateur à une certaine étrangeté face au mélange des activités. Le créatif veille cependant à immortaliser des scènes qui ne choquent pas. Pas de voyeu-

risme. Pas d'images frontales de personnes décédées. Mais une série de clichés traitant le sujet avec délicatesse, pudeur et parfois aussi humour. A travers ce travail, on découvre ou devine des gestes du métier, entre préparation du corps, habillage, maquillage; on prend conscience des coulisses de la mort, de ses codes et de ses rituels. Lucas Dubuis complète ses photos par des propos de son protagoniste arborant ses différentes casquettes avec pragmatisme. Sans tabou, ni fioritures. Bon sens terrien et sincérité du ton. La démarche débouche sur un recueil sensible «qui a surtout pour but de parler de la condition humaine et de la thématique du travail». Et fait référence, précise encore le photographe, à un verset de la Genèse, portant sur les contraintes des êtres, condamnés à trimmer leur vie durant et à mourir: «C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain, jusqu'à ce que tu retournes à la terre d'où tu as été pris; car tu es poussière, et tu retourneras à la poussière.»

UNE PHOTOGRAPHIE HUMANISTE

Pratiquant la photographie depuis 2009, Lucas Dubuis, qui a étudié la sociologie et le journalisme, apprécie ce médium pour son potentiel narratif et la capacité des images à transmettre des idées, à stimuler l'imagination, «hors champ». Un support qu'il utilise également dans le cadre de son travail

à Unia. Le porte-parole et collaborateur du département communication emporte toujours son appareil lors d'actions et de manifestations. Autant d'occasions contribuant encore à aiguïser le regard du passionné qui documente des mouvements sociaux et collabore également avec des représentants de la scène culturelle indépendante biennoise. «Je m'intéresse surtout à la photographie humaniste, au document et à l'essai photographique permettant de montrer, de raconter une histoire intérieure», indique Lucas Dubuis, qui signe avec *De la terre à la terre* son deuxième recueil de photographies, après la publication en 2016 de *Quiet Novosibirsk*, consacré à la Sibérie occidentale. Parallèlement à ses travaux personnels, le photographe accepte aussi des mandats. Ses images paraissent régulièrement dans les médias et différentes publications. ■

Journées photographiques de Bienne, jusqu'au 28 mai.

Livre *De la terre à la terre, Dominique Theurillat, paysan et croque-mort*, disponible aux Editions Haus am Gern, au prix de 35 francs, sur: edition-hausamgern.ch/terre

BRÈVES

AVIVO 1000 FRANCS RÉCLAMÉS POUR LES RETRAITÉS GENEVOIS

Avec l'augmentation des prix, nombre d'ainés doivent se serrer la ceinture encore plus qu'avant. C'est pourquoi la section genevoise de l'Avivo, l'association de défense des retraités, a lancé une pétition pour réclamer le versement d'une «prime de solidarité exceptionnelle de 1000 francs» aux personnes percevant des prestations complémentaires de l'AVS/AI ou l'aide sociale du Service des prestations complémentaires. Soit celles et ceux dont la rente, trop basse, ne suffit pas à subvenir à leurs besoins. «Mille francs, ça permettrait de mettre un peu de beurre dans les épinards, de faire une sortie avec ses petits-enfants, un petit voyage, de payer une facture qui traîne ou des accessoires de santé», explique Ueli Leuenberger, président de l'Avivo Genève. L'association estime le nombre de bénéficiaires à 20 000. Les 20 millions que coûterait la mesure sont supportables pour un canton qui a enregistré un excédent de 543 millions dans ses comptes 2022. La pétition est adressée au Grand Conseil et au Conseil d'Etat et peut être signée par tout un chacun, que l'on soit retraité ou non. ■ JB

Pétition à télécharger sur: avivo.ch

VAUD 15 MILLIONS POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Une troisième rencontre entre le Syndicat des services publics (SSP) Vaud, Sud, la Fédération des sociétés de fonctionnaires et du parapublic (FSF) et une délégation du Conseil d'Etat s'est tenue le 4 mai. Le gouvernement a proposé une revalorisation pérenne de 15 millions de francs de la grille des salaires du personnel de la fonction publique et du CHUV, ainsi que des subventions octroyées à titre salarial au secteur parapublic dès janvier 2024. «Cette mesure représente un pas supplémentaire qui correspond à 0,2% d'augmentation de l'échelle des salaires. Elle servira de base à l'indexation des salaires 2024 qui feront l'objet de discussions dès cet automne», indique, dans un communiqué, le Conseil d'Etat qui précise que c'est sa «dernière proposition» et qu'il attend la détermination des syndicats. Le 11 mai prochain, l'Assemblée générale de la fonction publique devra donc se prononcer sur son acceptation ou non. ■ AA

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.
Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.
Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33. Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

BULLE - CHALET DE L'ENTRAIDE DE MONTBARRY-LE PÂQUIER

Locations: veuillez vous adresser à M. et Mme Carlos et Augustina Pinto au 078 803 62 43 ou carlosmendes614@gmail.com qui remplacent Martine Remy après 35 ans de service.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui

ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Réception: rue des Gares 12, 1201 Genève (inscriptions et formulaires).
Guichets: 9h-12h et 14h-17h, sauf lundi matin.
Permanence téléphonique: 058 332 11 32. De 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi après-midi.
Contact par email ou envoi des documents: sans-emploi.ch/espace-client
Formulaires U1: geneve.pdu1@unia.ch

GROUPE DES RETRAITÉS

Comité des retraités
Les réunions du comité des retraités, ouvertes à tous les membres, ont lieu tous les 2^e mardis du mois, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel
Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.
Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.
Fleurier, permanences syndicales
Les jeudis de 13h à 18h tous les 15 jours.
Ouverture du secrétariat
Vendredi de 10h à 12h.
Le Locle
Ouverture du secrétariat
Mardi et jeudi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Permanence téléphonique pour toute la région:

du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h au 0848 203 090.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'asile en débat
L'assemblée régionale des délégués et déléguées d'Unia Neuchâtel aura lieu le mercredi 31 mai, dès 19h, à la salle Unia du Locle.
Après la partie statutaire et les objectifs régionaux, aura lieu une discussion sur les dossiers de politique syndicale (14 juin, partenariat social et implications du dernier congrès, tour des secteurs). Enfin l'assemblée se terminera par une présentation et un échange relatifs à la situation de l'asile en Suisse et dans le canton, en lien notamment avec le centre de Boudry. L'assemblée est ouverte aux membres de l'assemblée régionale des délégués. Dès 18h30, un apéro accueillera les participants.

TRANSJURANE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Secrétariat de Delémont
Téléphone: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30; vendredi de 9h à 11h30 au 0848 421 600.
Delémont, rue de la Jeunesse 2, 2^e étage: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.
Porrentruy, rue des Baïches 18: lundi de 13h30 à 17h30.
Tavannes, rue du Quai 20: jeudi de 13h30 à 17h30.
Saint-Imier, rue Francillon 20: mardi de 13h30 à 17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h. Le bureau de la caisse de chômage a déménagé. Il se trouve à la place de la Gare 11.

Moutier: mercredi après-midi, de 14h à 17h.

Porrentruy: lundi après-midi de 14h à 17h; jeudi matin, de 9h à 11h30.

Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h à 17h.

Tavannes: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Téléphone: 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.

Sion, Sierre, Martigny, Monthey: de 9h à 11h30.

Permanences du soir

Sierre: lundi de 17h à 19h.

Monthey: mardi de 17h à 19h.

Sion: jeudi de 17h à 19h.

Martigny: jeudi de 17h à 19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Téléphone: 058 332 11 32.

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ouverture des guichets:

Martigny, Monthey, Sierre, Sion

Lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h, mercredi de 8h30 à 11h30, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

VAUD

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

Les permanences des secrétariats ci-dessus se font uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h. Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone.

Horaire téléphonique:

Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.

Lundi après-midi de 13h30 à 17h.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.

Mercredi après-midi fermé.

Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne, Vevey, Aigle, Morges, Nyon, Crissier, Yverdon, Payerne, Le Sentier

En lieu et place de l'envoi d'e-mails, les demandeurs d'emploi doivent désormais contacter la caisse de chômage au moyen du formulaire de contact internet disponible sur la page d'accueil sans-emploi.ch. L'objectif de ce formulaire est de fournir des réponses à de nombreuses questions via la FAQ, il permet d'éviter de l'attente au téléphone et fluidifie le traitement. Le formulaire permet en outre de télécharger les documents manquants directement sur cette page. Nous restons évidemment accessibles aux assurés par téléphone au 058 332 11 32 (numéro unique pour la Suisse Romande).

DÉTERMINÉS À OBTENIR UN MEILLEUR PLAN SOCIAL

Les travailleurs licenciés de Constantin Martial & Cie et leurs syndicats ont mené deux actions, entre le Valais et la France, pour exiger un plan social à la hauteur des dommages causés

Textes Manon Todesco

Alors que les négociations pour un plan social sont en cours, Unia et les Syndicats chrétiens du Valais ont appelé le 2 mai à une action devant le siège de l'entreprise Constantin Martial & Cie. Déterminée, la trentaine d'employés licenciés était présente pour partager sa colère (lire les témoignages ci-dessous). Les banderoles déployées donnent le ton de la mobilisation: «PBM pour les emplois sacrifiés, tu dois payer!», ou encore «PBM pour les vies sacrifiées, tu dois payer!»

Pour rappel, l'entreprise valaisanne, spécialisée dans la fabrication d'éléments préfabriqués en béton depuis 1961, avait été rachetée par le groupe français PBM il y a moins de cinq ans. Malgré ses promesses de développement, ce dernier a récemment annoncé la délocalisation de la production en France, laissant 33 travailleurs sur le carreau à Vernayaz (lire L'ES des 5 et 26 avril). Les départs se feront progressivement à partir de fin mai, et jusqu'à fin octobre.

Après avoir encaissé le refus d'un éventuel repreneur et donc la fin de l'activité, les salariés, dont la plupart travaillent chez Constantin Martial & Cie depuis plus de vingt ans, voire trente, ont mandaté les syndicats pour négocier un plan social à la hauteur du préjudice subi. Depuis le début, l'employeur propose un mois de salaire en guise d'indemnités de licenciement, ou bien un accompagnement de plusieurs mois pour faciliter la recherche d'un nouvel emploi. Trop peu, selon les employés et les syndicats, qui ont fait des propositions pour obtenir davantage, surtout pour les plus de 50 ans et ceux qui ont plus de 30 ans d'ancienneté. A l'heure où nous mettions sous presse, deux rencontres avaient déjà eu lieu et une troisième se tenait hier. «Nous ne demandons pas la lune, simplement un plan qui respecte l'engagement sans faille, jusqu'à aujourd'hui, de ces fidèles employés», a déclaré Blaise Carron, secrétaire régional d'Unia Valais.

Deux travailleurs, qui ont préféré conserver leur anonymat, ont accepté de témoigner. ■



La trentaine de salariés qui vont perdre leur emploi ont manifesté et témoigné de leur colère le 2 mai dernier devant leur usine de Vernayaz (photo de gauche). Le vendredi suivant, les syndicalistes d'Unia et des SCIV sont allés interpeller la direction de PBM devant son siège de Saint-Priest dans la banlieue de Lyon (photo de droite).



TÉMOIGNAGES

PIERRE* «Je considérais l'ancien patron de Constantin Martial & Cie comme un père, et quand PBM a racheté, ils nous ont convaincus de rester. Ils ont dépensé des milliers de francs pour l'étude de la nouvelle halle qu'il voulait faire. De l'argent mis à la poubelle. Après plus de vingt ans à travailler ici, j'ai été surpris, déçu et en colère. On a pourtant proposé de reprendre l'entreprise, mais ils ont refusé. Ils vont vendre l'usine, mais pas pour notre activité. Ils veulent clairement éliminer la concurrence et prendre le savoir-faire pour avoir le monopole. Ils ne pensent qu'au business, et pas aux ouvriers.

Me retrouver au chômage pour la première fois à plus de 50 ans, je le vis un peu comme un échec. Je ne suis pas venu en Suisse il y a trente ans pour ça. Ce ne sera pas facile de retrouver du travail vu mon âge, et aussi parce que la préfabrication est très différente de la construction, ce ne sont pas les mêmes techniques. Pour continuer à faire ce que je fais, il faudrait aller jusqu'à Bulle... Et si je ne retrouve pas rapidement du travail, je risque de perdre mon droit à la retraite anticipée à 60 ans: c'est très difficile à vivre pour moi qui me voyais finir ma carrière ici à Vernayaz. Je suis dégoûté, et ça empiète évidemment sur ma famille, tout le monde est mal. Vingt-deux ans, ce n'est pas 22 jours: ça fait mal, mais je vais travailler jusqu'au dernier jour, et partir la tête haute. Et d'ici là, j'espère

qu'on trouvera un accord sur le plan social, car proposer la même indemnité aux nouveaux comme aux anciens, ce n'est pas du tout normal!»

JEAN* «On est tristes, dégoûtés, et en même temps, on a la rage. Cette annonce est un vrai coup de tonnerre, un choc. Certains ne réalisent pas vraiment. On ne s'y attendait pas du tout, car quand PBM a racheté l'entreprise, ils nous ont présenté tout un projet auquel on a cru. On était contents, on s'est projetés dans l'avenir. Certains d'entre nous avions reçu des propositions pour travailler ailleurs mais on est restés, car le plan avait l'air solide. Ils nous ont vendu du rêve, mais c'était du vent.

Du boulot, il y en a toujours eu. Après, on nous a dit qu'on ne faisait pas assez de chiffre d'affaires. On pensait qu'ils licencieraient deux ou trois personnes, mais pas toute la production!

Nous n'avons reçu aucune proposition de poste en France. C'est nous le savoir-faire, et ils nous ont tout pris. Ils vont maintenir l'entreprise active avec l'administration et les architectes, mais pas les ouvriers.

Quant au plan social proposé par la direction, il n'est pas suffisant, surtout pour ceux qui ont vingt ans de boîte et plus. Et puis, c'est aussi contradictoire, car ils proposent de nous accompagner pour la suite, mais d'un autre côté, ils sont réticents à ce qu'on parte avant la fin de notre préavis, je ne trouve pas cela très correct.» ■

* Prénoms d'emprunt.

Les syndicats mettent la pression en France

Trois jours après l'action sur le site valaisan de Constantin Martial & Cie, Unia et les Syndicats chrétiens du Valais se sont rendus devant le siège de PBM à Saint-Priest, dans la banlieue de Lyon, pour réclamer un plan social digne de ce nom. «C'est au siège de PBM que toutes les décisions se prennent concernant le site de Vernayaz», explique leur communiqué de presse. Avec cette action, notre objectif était de souligner une nouvelle fois la nécessité pour le personnel de Vernayaz d'obtenir un plan social à la hauteur du préjudice subi.»

GRAND PRÉJUDICE

A travers ces deux actions, ils espèrent que PBM prendra la mesure du désarroi des salariés et de l'urgence de leur octroyer un plan social beaucoup plus substantiel que ce que le

groupe propose actuellement. «En décidant de sacrifier plus de 30 emplois et de faire disparaître un savoir-faire accumulé de plus de 60 ans, PBM n'a sans doute pas pris la mesure du traumatisme et du préjudice qu'il fait subir au personnel de production de l'entreprise Constantin Martial & Cie SA à Vernayaz», regrettent les syndicats. «Par ailleurs, en délocalisant la production sur un autre site de PBM tout en gardant la raison sociale de Constantin pour la commercialisation de ses produits, en sus de la décision initiale insensée, PBM s'approprie indûment, qui plus est, une réputation d'excellence acquise au fil des années grâce à l'engagement et à la qualité du travail fourni par les salariés de la production de Constantin Martial & Cie SA.» ■

Les soignants sonnent encore une fois l'alarme

Le 12 mai, à l'occasion de la Journée internationale des infirmières, le personnel des soins va se mobiliser pour exiger la mise en œuvre de toute urgence de ses revendications



A l'appel de leurs associations et syndicats, quelque 700 professionnels de la santé avaient manifesté le 26 novembre dernier à Berne pour exiger la mise en œuvre rapide de l'initiative pour des soins infirmiers forts acceptée un an auparavant.

Sylviane Herranz

Ce vendredi 12 mai aura lieu la Journée internationale des infirmières et du personnel des soins. Les salariées et les salariés de la branche se mobiliseront à nouveau pour sonner l'alarme sur la situation en Suisse et la lenteur prise par le Conseil fédéral à appliquer l'initiative pour des soins infirmiers forts, adoptée par 61% des votants en novembre 2021. Unia signale qu'outre le gouvernement fédéral, les cantons freinent aussi. Ainsi, le conseiller d'Etat bâlois Lukas Engelberger, président de la Conférence suisse des directeurs de la santé qui rassemble les ministres cantonaux de la branche, «trouve même qu'il n'y a pas de situation d'urgence dans les soins», écrit Unia sur son site internet. Le syndicat rappelle que chaque mois, 300 soignants quittent la profession ou tombent malades.

Face à ce mépris d'un personnel soignant à bout de souffle, les cinq mesures d'urgence qui permettraient de faire face à la situation seront remises en avant le 12 mai: augmentation des salaires significative pour le même taux d'occupation; ou réduction du temps de travail pour le même salaire; hausse massive des allocations et crédits en temps existants et introduction d'allocations pour les modifications de planning à court terme; au moins 5 semaines de vacances jusqu'à 49 ans, 6 semaines dès 50 ans et 7 semaines dès 60 ans; enregistrement et rémunération du temps de travail effectif, comprenant par exemple le temps pour se changer ou pour se déplacer entre deux lieux dans les soins à domicile; enfin, l'introduction d'allocations pour l'accueil extra-familial des enfants. Durant la journée, Unia lancera aussi la mobilisation pour la grève des femmes du 14 juin dans les soins, afin

d'exiger du respect, du temps et de l'argent. Des actions et des manifestations se dérouleront un peu partout en Suisse vendredi. En Romanche, des actions sont notamment prévues à La Chaux-de-Fonds avec un stand et à Neuchâtel avec, dans la matinée, des visites sur les lieux de travail pour faire signer une pétition et une motion populaire, puis un stand en ville, qui sera suivi par le dépôt des signatures à la Chancellerie cantonale. ■

La Chaux-de-Fonds: stand d'Unia et du SSP de 12h à 15h, Métropole.

Neuchâtel: stand d'Unia et du SSP de 12h à 16h, fontaine de la Justice, puis dépôt de la pétition et de la motion populaire à la Chancellerie.

Autres informations et programme sur: unia.ch/fr/actualites/evenements/detail/a/19784

PLONGÉE EN EAUX TROUBLES

Tour à tour mythifiée, diabolisée, interdite, puis réhabilitée, la Fée verte s'expose à la Maison de l'Absinthe à Môtiers, dans le Val-de-Travers. Visiter ce lieu, c'est s'imprégner d'une histoire aux fragrances exaltantes, à la fois douces et anisées, clandestines et sulfureuses...

Textes Alain Portner

Môtiers, tranquille bourgade de la commune du Val-de-Travers. Une dizaine de distilleries d'absinthe pour à peine 800 âmes. Ce matin-là, des effluves anisés parfument agréablement les ruelles de ce village, l'un des plus charmants du canton de Neuchâtel. A cinq minutes de la gare, les façades blanches de l'ancien Hôtel de District prennent le soleil. C'est dans cette élégante bâtisse du XVIII^e siècle que la Maison de l'Absinthe a pris ses quartiers en 2014. Directeur de cette institution, dédiée toute entière à la Fée verte, Yann Klauser nous sert de guide. La visite démarre au deuxième étage par le visionnage d'un film d'une douzaine de minutes, aux images léchées. Immersion en douceur dans l'histoire et rebondissements de ce breuvage sulfureux et mythique qui a été célébré par moult peintres et poètes, de Baudelaire à Picasso, de Toulouse-Lautrec à Oscar Wilde, de Verlaine à Van Gogh. Esthétique et moderne, la muséographie nous fait remonter le temps. Jusqu'aux premières mentions de l'absinthe dans la Bible. La salle où l'on se trouve ressemble à une ancienne officine d'apothicaire pour rappeler que cette plante - *Artemisia absinthium* - était connue depuis l'Antiquité pour ses vertus médicinales. Elle aurait le pouvoir de soigner entre autres maux d'estomac, goutte, fièvre, règles douloureuses et... morsures de musaraigne. La boisson apéritive, elle, est née durant le dernier tiers du XVIII^e siècle, du côté de Couvet, une localité voisine de Môtiers. Experts et historiens s'accordent aujourd'hui pour attribuer la paternité de cette invention à la mère Henriod, une herboriste connue pour ses élixirs. Et non pas à un certain Docteur Ordinaire comme on l'a longtemps pensé. En fait, cette demoiselle a été la première à distiller de l'absinthe. Elle n'imaginait pas alors le succès qu'allait connaître sa troublante liqueur...

L'HEURE VERTE

Changement de décor. Nous voilà propulsés dans un bistrot parisien de la Belle-Epoque. Chaque jour après le travail, c'est l'Heure Verte! Entre cinq et sept, artistes, bourgeois, ouvriers et artisans boivent de l'absinthe. Même les femmes s'adonnent à ce rituel chic et pas cher! En France, au tournant du siècle, 36 millions de litres de cet alcool sont bus chaque année.

La réussite est au rendez-vous. L'absinthe s'exporte désormais aux quatre coins du monde comme en témoigne cette bouteille du Val-de-Travers mise en vitrine après avoir été retrouvée dans l'épave de la *Marie-Thérèse*, navire qui avait sombré en 1872 au large de Jakarta. Mais beaucoup voient cette réussite d'un mauvais œil et vont former des alliances, parfois contre-nature, pour faire couler ce spiritueux. Liges d'abstinence, Eglises, vignerons, brasseurs de bière, distillateurs de schnaps et même partis de gauche (qui s'inquiètent pour la santé des travailleurs) accusent la «muse aux yeux verts»



L'histoire tumultueuse de la Fée verte, breuvage sulfureux et mythique, est racontée tout au long des salles accueillant la Maison de l'Absinthe, avant que le bar permette de déguster l'une des préparations du cru.

de tous les maux. Il faut dire que l'alcool fait des ravages à cette époque. Et que l'absinthe n'est pas baptisée «poison du peuple» ou «morphine des gueux» pour rien. Pas tant à cause de l'une de ses substances actives - la thuyone -

qui rendrait fou, mais plutôt en raison de sa qualité souvent douteuse, de son prix très bas et de la consommation de masse qui en résultait. Cette association de détracteurs se saisit d'un fait divers sordide, qui s'est dé-

roulé dans la paisible commune vaudoise de Commugny le 28 août 1905, pour asséner le coup de grâce à la Fée. Ce soir-là, un ouvrier vigneron arme son fusil et tue son épouse enceinte et leurs deux fillettes. Il était sous l'em-

SECRETS D'ALCÔVE

Visible jusqu'à la fin de l'année, l'actuelle exposition temporaire de la Maison de l'Absinthe s'intitule «En eaux troubles». Interrogées et filmées, une vingtaine de personnalités témoignent, via de courtes vidéos projetées dans des alcôves, de leurs liens plus ou moins inavouables avec la boisson emblématique du Val-de-Travers.

Appelés tour à tour à la barre, un douanier retraité narre sa descente chez une vingtaine de clandestins, un droguiste admet avoir préparé des tonnes de mélanges d'herbes médicinales pour les bouilleurs de cru fantômes du Vallon, un installateur sanitaire reconnaît avoir fabriqué et entre-

nu des alambics sauvages, un ancien gendarme confesse avoir bu une bleue lors d'une perquisition chez la Malotte, une distillatrice renommée à l'époque de la prohibition... «En recueillant ces témoignages et en les mettant en valeur, nous remplissons l'une des missions principales de notre institution, à savoir préserver le patrimoine matériel de l'absinthe», explique Yann Klauser. Celui-ci s'est d'ailleurs aussi prêté au jeu via une anecdote où il raconte que son père commandait par téléphone 12 lapins et qu'il recevait un peu plus tard un carton contenant... 12 litres d'absinthe. Heureusement, il y a prescription! ■

prise de l'alcool (2 verres de bleue et plus de... 5 litres de vin). Surfant sur l'émotion que suscite ce drame, le mouvement antialcoolique lance une initiative populaire visant à interdire l'absinthe en Suisse. Elle est acceptée et la loi entre en vigueur le 7 octobre 1910 à minuit.

LE TEMPS DE LA PROHIBITION

A la même date, au Val-de-Travers, les bouilleurs de cru entrent en résistance. Ils bricolent des alambics, concoctent leurs élixirs en catimini, mettent sur pied des réseaux pour distribuer et vendre leurs flacons sous le manteau. On estime à près de 300 le nombre de ces distillatrices et distillateurs fantômes. Pour une production annuelle avoisinant les 35 000 litres d'absinthe. A la suite de notre guide, nous pénétrons dans l'authentique ancien bureau du juge, qui sert désormais à évoquer ce temps de la prohibition. «Durant cette période, la Régie fédérale des alcools, les autorités, la police et la justice ont fait preuve de beaucoup de complaisance à l'égard des clandestins, précise Yann Klauser. Ces derniers bénéficiaient vraiment d'une grande tolérance sociale.» Il y a quand même eu des perquisitions, des amendes (dont quelques-unes très salées!), du matériel saisi et détruit, mais cela n'a fait que contribuer encore à la légende de ces sympathiques hors-la-loi.

Ce jeu des gendarmes et de ces francs-tireurs dure jusqu'en 2005, année de la légalisation de la bleue. Les résistants peinent alors à sortir du bois. Ils craignent que leur breuvage s'industrialise et se standardise, perde son âme et son statut de mythe. «C'est vrai qu'on a perdu le goût de l'interdit, mais on a gagné en diversité et en authenticité. Aujourd'hui, au Val-de-Travers, la trentaine de distilleries artisanales existantes produisent environ 130 absinthes différentes. Cette variété est tout bonnement phénoménale», constate notre interlocuteur.

Pour nous en convaincre, et après un détour obligé et instructif par le laboratoire et le jardin consacrés aux plantes entrant dans la composition de ce breuvage et à sa fabrication, Yann Klauser nous invite à passer au bar du musée pour une dégustation. Quand on lui demande s'il y a encore quelques irréductibles bouilleurs de cru clandestins dans le Vallon, sa réponse sibylline - «Ça se pourrait» - s'avère aussi trouble que le contenu du verre qu'il vient de nous servir... ■

INFOS PRATIQUES

Maison de l'Absinthe, Grand-Rue 10, Môtiers (NE).

Heures d'ouverture: du mardi au samedi, de 10h à 18h. Et le dimanche, de 10h à 17h. Visite guidée sur réservation.

Tarifs (sans dégustation): 12 francs adultes, 10 francs AVS, AI, apprentis et étudiants, 5 francs enfants dès 6 ans, 25 francs familles.

Plus d'informations sur:
+41 (0)32 860 10 00
info@maison-absinthe.ch
maison-absinthe.ch



L'atmosphère d'un bistrot parisien de la Belle-Epoque où artistes, bourgeois, ouvriers et artisans se retrouvaient après le travail pour l'Heure Verte.



L'absinthe est née au cœur du Val-de-Travers vers la fin du XVIII^e siècle. Une terre d'inspiration pour la mère Henriod, herboriste connue pour ses élixirs.



La Maison de l'Absinthe se niche dans l'ancien Hôtel de District de Môtiers.